ECOLE DE CONDUITE POLYTECHNIQUE
47 rue Charles Robin
01000 BOURG-EN-BRESSE.
Tél. : 09 80 51 60 10
Port. : 07 82 52 02 49
N° Agrément : E 18-001-0003-0

DEVIS «AAC BVA» (Prix TTC) Tarifs 2026

FORMATION INITIALE :

• Leçon d'évaluation des connaissances (1 heure) :	54.00 €
• Inscription, gestion administrative du dossier	90.00 €
• Livret numérique	54.00 €
• Code par internet	54.00 €
• Forfait code (livre de code inclus) :	180.00 €.
• Leçons de conduite (**13 heures minimum obligatoires**) :	702.00 €.
• RDV pédagogique préalable (2heures) :	108.00 €.

SOUS TOTAL FORMATION INITIALE PERMIS « B » en AAC :	**1 242.00€.**
• Premier RDV théorique et pratique obligatoire (4 à 6 mois après l'AFFI) :	108.00 €.
• Deuxième RDV théorique et pratique obligatoire (après 3000 km) :	108.00 €.
• Accompagnement à l'examen pratique (conduite) :	54.00 €.

TOTAL FORMATION INITIALE PERMIS « B » en AAC :	**1 512.00 €.**

PRESTATION SUPPLEMENTAIRE

➢ Leçon de conduite supplémentaire (tarif horaire) :	54.00 €.

MODALITES DE PAIEMENT :

➢ À l'inscription : **432.00 €**

Les heures de conduite sont payables d'avance (par carte bancaire, espèces, virement)

POUR INFORMATION :

➢ Coût examen théorique à régler directement auprès de LA POSTE : 30.00 €.

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION EN FORMAT NUMERIQUE PAR MAIL : permis.ecp01@outlook.fr

- ➢ Adresse électronique et numéro de téléphone portable.
- ➢ 3 enveloppes timbrées format A5 à 50 gr.
- ➢ Justificatif d'identité (Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou de résidence).
- ➢ Justificatif d'identité du représentant légal du candidat si mineur.
- ➢ 1 photo d'identité numérique auprès des cabines ou photographes agréés ANTS.
- ➢ Attestation de recensement (entre 16 et 18 ans).
- ➢ Attestation justifiant de la régularité de la situation au regard du service national (JDC entre 17 et 24 ans).
- ➢ Carte ASSR2 ou ASR (pour les moins de 21 ans).
- ➢ Avis médical d'un médecin agréé pour les demandes le nécessitant.
- ➢ Attestation de formation (AM, A, B96 ou levée 78).
- ➢ Copie du justificatif de domicile de moins de 6 mois (EDF, loyer, …).
- ➢ Si candidat hébergé :
  - Attestation d'hébergement.
  - Pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant.

PERMANENCE BUREAU (Tests de code pendant les heures de permanence bureau)

➢ Lundi au Vendredi : 14h00-17h00